



CONTRAT DE LOCATION salle communale particuliers

Je soussigné (e), **NOM** : _____ **Prénom** : _____

Association : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ **Mail** : _____

à la date du _____ pour un nombre de _____ personnes et à respecter le règlement concernant les lieux, le matériel et la vaisselle mis à disposition.

Location salles communales TARIFS		PARTICULIERS VISSEICHE		PARTICULIERS EXTERIEURS	
		Petite Salle 50 pers	Deux Salles	Petite Salle 50 pers	Deux Salles
Location Avec Cuisine 1 jour Buffet ou repas		170 €	290 €	250 €	395 €
Location Avec Cuisine 2 jours Buffet ou repas		220 €	350 €	350 €	495 €
Location Sans Cuisine 1 jour (vin d'honneur/goûter/concours.)	Matin	70 €	90 €		
	Après-midi	50 €	70 €		
Forfait chauffage – par jour en période froide		30 €	46 €	30 €	46 €

Forfait Sono : 30 euros / jour

Location vidéo projecteur : 30 € + caution de 200 €

Caution de réservation : 400 € + Attestation d'assurance responsabilité civile

Vaisselle cassée ou manquante : verre : 2 € - tasse : 4 € - assiette : 4 € - cuillère, fourchette, Couteau : 2 € - autres ustensiles et mobiliers : valeur réelle.

Le nettoyage des lieux est à la charge des usagers. Il peut être effectué par le personnel communal mais un supplément de 120 € sera facturé pour la grande salle et 60 € pour la petite salle

Détails Montant _____

La réservation sera effective après signature du contrat et le versement d'une caution de 400 €.

Chèque n° _____

Attestation d'assurance _____

Tout désistement devra être signalé le plus rapidement possible.

FERMETURE DES SALLES :

Arrêt de la musique à 2 H 00 du matin, horaire impératif.

Pour le nettoyage des locaux, la vaisselle doit être lavée, essuyée et rangée le jour même.

Les torchons, produits de vaisselle, et sac poubelles ne sont pas fournis.

ETAT DES LIEUX

RDV pour état des lieux Services techniques 06 60 72 17 13

servicetechniques@visseiche.fr

UTILISATION DE LA CLÉ :

La remise de la clé est effectuée suite à l'état des lieux d'entrée par un agent communal.

Seul le locataire ou un tiers dûment mandaté peut utiliser la clé.

En cas de perte de la clé, les frais pour refaire la clé sera à la charge du locataire.

A Visseiche,

Le :

Le Locataire

RGPD

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Visseiche, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour le **traitement des demandes de location de salle communale et leur gestion**.

La base légale du traitement est le **contrat**.

Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratif et technique ainsi qu'aux agents de la trésorerie**.

Les données sont conservées pendant 10 ans puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Visseiche 1 Route de Marcillé-Robert 35 130 Visseiche – mairie@visseiche.fr Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Délibération du 05/12/2024 n° 2024-128